



**Procès-Verbal de la séance de Conseil Municipal du
LUNDI 30 JANVIER 2023**

**L'an deux mil vingt-trois, le LUNDI 30 JANVIER,
à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la
Présidence de Monsieur Jean-Claude THUILLIER, Maire
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Date de convocation : le 24 janvier 2023**

Etaient présents : Jean-Claude THUILLIER, Fanny MAZEAUD, Claude BOULAY, Odile CAPITAIN, Jean-Michel BRIMBOEUF, Jean-Pierre ROCHET-CAPELLAN, Thierry LOUVEL, Stéphane MONNERET, Laëtitia SAROUL, Aminata GUEYE, Soizic POULET-MATHIS et Charles RICHARDIN.

Absent(s) excusé(s) : Catherine THOMAS et Adeline MULOWSKY

Absent(s) : Marie MESME

Pouvoir(s) : Catherine THOMAS à Soizic POULET-MATHIS, Adeline MULOWSKY à Fanny MAZEAUD

Madame Fanny MAZEAUD a été nommée secrétaire de séance

0- Approbation du précédent compte-rendu de séance

Le compte-rendu de la séance du 19 décembre 2022, qui a été transmis à tous les conseillers municipaux, n'appelle de leur part aucune observation. Le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

1 – Opération Objectif Climat 2030 : convention de partenariat avec l'association Perche Nature

Le Conseil Municipal prend connaissance de la présentation de l'opération « Objectif Climat 2030 » que l'Association Perche Nature propose à la municipalité de réaliser sur la Commune afin de l'accompagner dans l'adaptation face aux changements climatiques (intervention et présentation du diaporama par Estelle Vanden-Abeele de Perche Nature).

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter l'association « Perche Nature », ayant son siège à Mondoubleau, afin que la Commune bénéficie de ses services et son accompagnement dans l'adaptation nécessaire face aux changements climatiques, en se focalisant particulièrement sur une amélioration de la gestion de l'eau, ressource vitale mais limitée.

Il s'agit d'un programme sur 2 ans, s'articulant sur 24 jours (modulables).

Accompagnement technique : Etat des lieux de la vulnérabilité du territoire, co-construction d'un plan d'action.

Sensibilisation transversale : Animations jeunesse, Animations grand public, Chantier participatif, Formation des agents communaux, Création d'outils de communication

Ce programme est financé à 70 % par des financements d'organismes publics et il serait demandé à la commune une participation financière de 3.193,20 € (soit 30 % du coût) pour la participation au projet Objectif Climat 2030. (2023 1^{er} versement : 1.596,60 €, 2024 2^{ème} versement : 1.596,60 €). La signature d'une convention de partenariat et de financement serait nécessaire pour acter l'engagement de la Commune.

Après divers échanges et discussions entre les Conseillers Municipaux (opportunité et coût de cette action, recourir plutôt aux compétences des conseillers municipaux, manque d'information...), Monsieur le Maire propose de reporter la prise de décision et la délibération du Conseil Municipal et indique que cette affaire sera examinée lors de la prochaine commission municipale « Cadre de Vie ».

2 – Modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Vendômois

Par délibération en date du 19 décembre 2022, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Vendômois a approuvé la modification de l'article 7 de ses statuts, régissant le fonctionnement du syndicat, permettant, d'une part, le **recours à la visioconférence pour la tenue des réunions**, modifiant, d'autre part, la **détermination du quorum en tenant compte des membres représentés** :

ajout du paragraphe « Le ou la président(e) du Syndicat mixte peut décider que la réunion se tiendra partiellement ou entièrement par visioconférence.

Toutefois, la tenue en visioconférence des séances ne pourra pas être utilisée pour :

- l'élection du président et du bureau ;
- l'élection ou la désignation des délégués aux divers organismes extérieurs.

En cas de recours à la visioconférence, le principe reste celui du scrutin public et en cas de demande de vote secret, le point en cause sera reporté à une séance ultérieure qui se tiendra en un seul lieu.

Le Comité Syndical peut délibérer valablement si le quorum correspondant à la majorité de ses membres en exercice présents ou représentés est atteint.

En cas de recours à la visioconférence, le quorum est apprécié en fonction de la présence des conseillers en présentiel et en distanciel ».

Conformément au Code général des collectivités territoriales et à son article L5721-2-1 relatif à la modification des statuts des syndicats mixtes, il y a lieu que chaque commune membre du syndicat mixte du Pays Vendômois approuve la modification des statuts proposés.

Après délibération, le Conseil Municipal :

-APPROUVE à l'unanimité la modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Vendômois.

3 – Association des Petites Cités de Caractère : désignation représentant titulaire et suppléant de la commune

Le Maire rappelle que depuis le 13 décembre 2022, la Commune a obtenu le statut de commune homologable « Petites Cités de Caractère ® ».

Conformément aux statuts de l'association, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation du représentant titulaire et suppléant pour représenter la commune, prendre part aux travaux du réseau territorial et de l'association nationale.

Le Conseil Municipal procède à la désignation de ses représentants de la façon suivante :

Représentant Titulaire :	Madame Fanny MAZEAUD
Représentant Suppléant :	Madame Soizic POULET-MATHIS

4 – Tour du Loir-et-Cher 2023 – demande de subvention

Comme chaque année, le Tour du Loir-et-Cher (62^{ème} édition), traversera la Commune le Vendredi 14 Avril 2023. L'association organisatrice sollicite une subvention de la Commune pour assurer le soutien de cette épreuve sportive à hauteur de 0,12 € par habitant.

Il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 162,84 € à l'Association Tour du Loir-et-Cher (0,12 € x 1.357 habitants au 1^{er} janvier 2023).

Après délibération, le Conseil Municipal :

-DÉCIDE à l'unanimité d'attribuer une subvention de 162,84 € à l'Association Tour du Loir-et-Cher en soutien à l'organisation de l'épreuve sportive du tour du Loir-et-Cher 2023.

5– Point d'avancement programme « Petites Villes de Demain »

En lien avec Monsieur le Sous-Préfet et ses services, les travaux de rédaction des documents qui constitueront la future O.R.T. Opération de Revitalisation du Territoire se poursuivent, à savoir : convention O.R.T., fiches descriptives pour chacune des actions à inscrire par la Commune et la Communauté de Communes. Ce matin même, une nouvelle réunion de travail a eu lieu en Sous-Préfecture et la convention d'O.R.T. prend forme.

Monsieur le Maire propose de passer en revue les différentes fiches actions PVD qui seront intégrées à l'O.R.T. Le Conseil Municipal prend connaissance de toutes les fiches actions qui sont projetées en séance. Le Maire indique que ces fiches actions ne sont pas figées et que les projets pourront évoluer au cours de la période de l'O.R.T. (modification, suppression et rajout d'actions). Les Conseillers Municipaux souhaitent disposer des fiches actions PVD.

Monsieur le Maire fait un point détaillé et explicatif sur le contrat de sécurité qui sera signé entre la commune et la Gendarmerie Nationale, contrat en cours d'élaboration et de rédaction dont les actions principales seront les suivantes :

- Actions de prévention destinées aux scolaires
- Renforcement des patrouilles et de la présence
- Information des élus sur le centre d'opération et de renseignement de la Gendarmerie Nationale
- Actions de sensibilisation à la sécurité routière
- Réunions d'informations et sensibilisation destinées aux habitants (thématiques diverses)
- Autres opérations (tranquillité vacances...)

-La liste des fiches actions du Programme Petite Ville de Demain arrêtée au 30 janvier 2023 est annexée au présent Procès-Verbal).

6 – Devenir de l'hôtel-restaurant « le Grand Monarque » : point de situation et informations

-Point de situation à ce jour :

Depuis fin décembre 2022, le restaurant n'est plus ouvert, la société va fermer et l'ensemble immobilier va être mis en vente avec le risque que les futurs acquéreurs ne maintiennent pas d'activités commerciales et que les bâtiments soient transformés pour un usage d'habitation résidentielle.

Il est donc nécessaire d'engager une réflexion et discussion sur le devenir de cet établissement et des bâtiments. C'est un établissement emblématique de la commune, sur le plan historique, commercial et architectural, et il s'agit du dernier établissement d'hôtellerie et de restauration.

-Réflexions à engager pour tenter de sauvegarder et de rouvrir ce dernier établissement sur la Commune

L'option d'une acquisition par la Commune n'est pas envisageable, car les moyens budgétaires et financiers sont trop limités pour engager une telle opération.

La Communauté de Communes a récemment adhéré à un Etablissement Public Foncier local Interdépartemental (E.P.F.L.I. Cœur de France) qui est un organisme spécifique auquel les collectivités et communes peuvent recourir pour engager et porter des opérations foncières importantes. Après étude de faisabilité, l'E.P.F.L.I. peut acheter le foncier et réaliser les travaux d'aménagement nécessaires, par contre la collectivité doit trouver un gérant pour faire fonctionner l'établissement commercial. Au bout de 15 ans, les bâtiments reviennent à la collectivité après paiement des mensualités d'emprunt à l'E.P.F.L.I. durant cette même durée.

Ce type d'opération présente un risque très important et repose essentiellement sur les compétences et capacités du ou des gérants pour maintenir et pérenniser l'activité commerciale de l'établissement. Monsieur le Maire confirme la nécessité de réaliser préalablement une étude de faisabilité et indique qu'une estimation de la valeur du bien par le Service France Domaine est obligatoire.

Le Conseil Municipal confirme la nécessité d'un hôtel-restaurant sur la commune, d'autant plus que la Commune s'est engagée dans la démarche de labellisation Petite Cité de Caractère.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal souhaite que les réflexions et études nécessaires se poursuivent concernant ce dossier.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

-fait savoir qu'il souhaite que les démarches, actions et études soient poursuivies afin d'étudier les possibilités et actions à mettre œuvre pour tenter de sauvegarder cet établissement. Dans un premier temps, il sera donc demandé à la Chambre de Commerce de réaliser une étude de marché.

-Action prioritaire et urgente à réaliser afin de préserver et sauvegarder les outils nécessaires à l'établissement en vue d'une future exploitation

Compte-tenu de la fermeture de l'établissement, il conviendrait d'assurer la sauvegarde de la Licence 4 par un rachat de celle-ci par la Commune, afin que la licence de débit de boissons reste sur la commune et ne soit pas vendue pour l'exploitation d'un nouvel établissement dans le département ou hors département. En effet, une fois vendue en dehors de la commune, il est très difficile pour un nouvel établissement de racheter une licence IV et plus aucune nouvelle licence de débit de boissons n'est délivrée par l'Etat.

Sur proposition du Maire, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

-DÉCIDE de procéder au rachat de la licence IV détenue par l'Hôtel-Restaurant « Le Grand Monarque » au prix de 5.000 € HT, dès que celle-ci sera à céder,

-AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à cette acquisition et à signer toutes les pièces nécessaires.

7 – Compte-rendu des commissions municipales

- Commission Idées et Propositions nouvelles du 11 janvier 2023 :

Au cours de cette réunion a eu lieu la restitution et la présentation du Plan Guide-PVD mis en forme par le CAUE 41 à l'issue des deux journées d'ateliers participatifs qui ont eu lieu en 2022 (14 juin et 12 juillet 2022).

Le plan-guide comporte des idées et réflexions émanant d'un travail participatif commun et à ce stage, il ne s'agit pas forcément de projets d'investissements. C'est un outil pour les élus avec des pistes et axes de réflexion.

Le plan-guide sera exposé au public durant un mois dans la halle de la Mairie et un registre permettant le recueil des commentaires et observations des habitants sera disponible.

-Commission Vie communale du 23 janvier 2023

Bilan Opération Noël : les retours sont positifs concernant le goûter des aînés qui a eu lieu le 15 décembre. La nouvelle formule du goûter récréatif semble préférée par rapport au traditionnel repas-banquet. Les difficultés d'accès à la Salle de l'Etoile ont été signalées. Le Conseil Municipal va engager une réflexion pour voir si le prochain goûter des aînés pourrait être organisé dans la Halle de la Mairie.

La distribution de colis de Noël a également été appréciée notamment la distribution à domicile par les élus, qui donne lieu à des échanges. Le surplus non distribué a été donné aux Restos du Cœur et pour 2023, la composition d'un colis à base de produits locaux va être étudiée.

Illuminations : bien que plus réduites et recentrées sur le centre-bourg en raison de la crise énergétique actuelle, elles ont été très appréciées et le travail et la mobilisation des employés communaux a été très précieuse. Il est demandé à ce que l'éclairage et les illuminations restent allumés un peu plus tard le soir de la messe de Noël en 2023.

Festillésime 2023 : grâce au soutien du Conseil Départemental, la Commune bénéficiera de l'organisation d'un spectacle musical d'art vocal à l'église le Samedi 25 Mars à 20 H 30 « Maïana et l'odyssée Melody ».

Point et organisation des différentes **commémorations patriotiques officielles** : 8 mai, 11 novembre, une faible participation des scolaires est déplorée.

Fêtes et manifestations :

Pour le 14 juillet, en raison de nombreuses fêtes et feux d'artifices organisés dans les communes alentour, comme en 2022, un pique-nique républicain sera proposé aux habitants

En 2022, à l'initiative des bars de la commune, une soirée « La Guinguette à Robert » avait été organisée et a rencontré un certain succès. Il est proposé d'organiser à nouveau cette fête le 22 juillet 2023, en soirée en partenariat entre les bars et associations locales.

Associations locales : pour 2023, un imprimé de demande de subvention a été conçu et a été adressé à l'ensemble des associations locales afin de solliciter et formaliser leur demande de subvention. Une réunion d'information et travail a eu lieu avec ASSMC-Foot qui organise de nombreuses actions et comptabilise plus de 120 licenciés. Les dates des prochaines assemblées générales des associations sont communiquées au Conseil Municipal.

Participation à la fête annuelle de l'abeille à l'occasion des **journées APIdays** des 15,16 et 17 juin 2023 (1^{ère} réunion de préparation avec les apiculteurs le vendredi 10 février à 18 H).

Organisation et participation aux **Journées du Patrimoine les 17 et 18 septembre** en lien et partenariat avec l'Office du Tourisme Communautaire « Le Hubleau ».

- Dates des prochaines réunions des Commissions Municipales :

Commission Finances	Mardi 7 Février 2023 18H30
----------------------------	-----------------------------------

8 – Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégations du Conseil Municipal en vertu de l'article L2122-22 du C.G.C.T (Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire, considérant la délibération du Conseil Municipal du 21 février 2022, lui déléguant certaines attributions prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises ci-après :

ANNÉE 2022

2022/89	22 décembre 2022	Acceptation indemnité consécutive à un sinistre vol et dégradation sur terrain de foot synthétique pour un montant de 2.372,44 € .
2022/90	22 décembre 2022	Attribution case columbarium au nom de M. CRONAUER Joseph domicilié au 55 rue Honoré de Balzac 41170 MONDOUBLEAU pour une durée de 25 ans

ANNÉE 2023

2023/01	6 janvier 2023	Travaux de reconstruction de 15 ml de mur de soutènement à la Promenade du Mail suite à éboulement pour un montant de 14.855 € H.T. soit 17.826 € T.T.C. Entreprise Maçonnerie SEGOUIN
2023/02	6 janvier 2023	Prestations de comptages routiers (8 compteurs automatiques) dans le cadre de l'étude du plan de circulation en centre-bourg pour un montant de 2.400 € H.T. soit 2.880 € T.T.C. avec la Sté STERELA
2023/03	09 janvier 2023	Occupation à titre précaire du local communal sis 27, rue Leroy par La Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher à compter du 1 ^{er} février 2023 pour un montant de loyer mensuel de 250 €.
2023/04	13 janvier 2023	Conclusion du contrat de maintenance des installations du réseau d'éclairage public et des feux-tricolores pour une durée de 3 ans avec la Sté INÉO pour un montant annuel de 6.177,50 € H.T. soit 7.413 € T.T.C.
2023/05	13 janvier 2023	Décision de Refus du Droit de Préemption Urbain Propriétaire : M. DESPALINS Joaquim 31 bis rue du Pont de l'Horloge 41170 MONDOUBLEAU Adresse du bien : 19-21 rue du Pont de l'Horloge 41170 MONDOUBLEAU Acquéreurs : M. Mme COCHETEAU Maurice 13 grande rue la Bosse 41290 VIEVY-LE-RAYE
2023/06	17 janvier 2023	Avenant au marché de prestations de nettoyage et vitrerie des bâtiments communaux actant la révision tarifaire au 1 ^{er} janvier 2023 (+5 %) Sté Dirty Floor
2023/07	24 janvier 2023	Décision de Refus du Droit de Préemption Urbain Propriétaire : M. CARREAU Michel 1 rue des Ursules 41100 VENDOME Adresse du bien : 1 allée de la Gare 41170 MONDOUBLEAU Acquéreurs : M. Mme BREN 14 L'Ecotière 41160 BUSLOUP

AFFAIRES DIVERSES

-Communauté de Communes : le Maire rend compte des principales décisions prises lors du dernier Conseil Communautaire (débat d'orientation budgétaire 2023, reconduction du fonds financier d'aide aux entreprises...).

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Thierry LOUVEL estime que la rue Gheerbrant, qui a dû être totalement barrée à l'occasion de travaux de réfection de toiture d'un particulier, aurait pu être réouverte les week-ends. Cela semblait assez difficile en raison de l'empiètement de l'échafaudage sur la voie de circulation.

Monsieur Charles RICHARDIN fait part de sa préoccupation concernant le mauvais état de l'escalier et de la maison sise 5, rue Gheerbrant et demande si un arrêté de péril pourra être pris par le Maire. Le Maire fait savoir que des démarches sont en cours et qu'une mise en demeure de réaliser des travaux va être adressée aux propriétaires. La démolition de cette maison a même été envisagée mais l'Architecte des Bâtiments de France n'y est pas favorable.

Le Conseil Municipal a évoqué et échangé des points de vue sur les différents projets communautaires en cours d'études et de réflexion (projet nouvelle école communautaire regroupant les écoles de Choue, Cormenon, Mondoubleau, devenir et usage des anciennes écoles, projet de réhabilitation de la piscine...).

Madame Soizic POULET-MATHIS :

-souhaite savoir quand sera publié le prochain bulletin municipal (Prochaine diffusion prévue début juillet) et s'étonne que le bulletin renvoie vers l'association Perche en Loir-et-Cher pour les détails d'informations concernant les associations. Le Maire indique que la place étant limitée dans le bulletin, cette association qui gère l'office de tourisme est une ressource importante pour l'information des habitants et des visiteurs. Des infos sont également communiquées via l'application Intramuros ; il reste à réaliser un travail important pour alimenter l'application pour mobiles.

-souhaite connaître le montant de la redevance reversée à la Commune par la société qui exploite l'aire d'accueil pour camping-car. L'information sera communiquée lors du prochain Conseil Municipal.

Madame Odile CAPITAINE, Adjointe au Maire, fait savoir que le référencement sur internet de l'aire d'accueil a été vérifié.

Avant que la séance du Conseil Municipal ne soit clôturée, Monsieur Claude BOULAY, Adjoint au Maire, tient, au nom du conseil municipal, à rappeler le souvenir et à rendre hommage à Madame Marie-Hélène VADÉ, qui vient de décéder. Elle a siégé au Conseil Municipal durant 2 mandats, soit 12 années ; elle a été très investie dans la vie locale et associative, elle a été à l'origine de la création du premier Syndicat d'initiative.

DATES A RETENIR

Commission Finances	Mardi 7 Février 2023 18H30
Prochain Conseil Municipal	Lundi 6 Mars 18H30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H25

Le Maire

Jean-Claude THUILLIER

Le Secrétaire de séance

Fanny MAZEAUD

ANNEXE – Liste des fiches actions du Programme Petite Ville de Demain arrêtée au 30 janvier 2023

1. AXE ATTRACTIVITE : Développer l'offre de services et d'équipements en réponse aux besoins actuels et prévisibles du bassin de vie

- Orientation 1.1. : Redynamiser l'économie en tenant compte des enjeux de la transition écologique
 - o Fiche 1.1.1. : Création d'un Tiers-Lieu de Compétences (appel à projets Région Centre Val de Loire)
- Orientation 1.2. : Moderniser et améliorer les services et équipements publics
 - o Fiche 1.2.1. : Rénovation de la médiathèque (CCCP)
 - o Fiche 1.2.2. : Rénovation de la piscine (CCCP)
 - o Fiche 1.2.3. : Construction d'un groupe scolaire intercommunal (CCCP)
 - o Fiche 1.2.4. : Signature d'un Contrat de sécurité avec la Gendarmerie Nationale

2. AXE CADRE DE VIE : Réhabiliter les espaces publics et préserver les patrimoines pour redynamiser la commune

- Orientation 2.1. : Réhabiliter et adapter les espaces publics aux nouveaux enjeux environnementaux et sociétaux
 - o Fiche 2.1.1. : Elaboration d'un Plan Guide en partenariat avec le CAUE
 - o Fiche 2.1.2. : Aménagement des espaces publics (espaces verts et de convivialité)
 - o **Fiche 2.1.3. : *Opération Climat 2030 en partenariat avec Perche Nature (en projet-non validé ce jour)***
- Orientation 2.2. : Restaurer et valoriser le patrimoine bâti communal pour en faire un levier touristique
 - o Fiche 2.2.1. : Homologation « Petites Cités de Caractère »
 - o Fiche 2.2.2. : Restauration et valorisation de la Maison à Pan de Bois
 - o Fiche 2.2.3. : Cristallisation des vestiges du donjon et de la forteresse
 - o Fiche 2.2.4. : Restauration de l'église Saint-Denis

3. AXE HABITAT : Habiter et vivre durablement

- Orientation 3.1 : Améliorer le parc de logements
 - o Fiche 3.1.1. : Etude pré-opérationnelle OPAH-RR (CCCP)
 - o Fiche 3.1.2. : Bilan énergétique des bâtiments et logements communaux
- Orientation 3.2 : Adaptation du parc logement au vieillissement et au handicap
 - o Fiche 3.2.1. : Etude du projet social des nouveaux logements inclusifs situés à Cormenon

4. AXE MOBILITE : Fluidifier la circulation en centre-bourg et développer les mobilités douces

- Orientation 4.1. : Fluidifier et sécuriser la circulation en centre-bourg
 - o Fiche 4.1.1. : Etude de circulation dans le centre-bourg
 - o Fiche 4.1.2. : Sécurisation et requalification de la rue Gheerbrant
- Orientation 4.2. : Encourager les mobilités douces intercommunales
 - o Fiche 4.2.1. : Elaboration d'un schéma intercommunal de mobilité douce (CCCP)